

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **SYNDICAT MIXTE DU SCoT DU NORD TOULOUSAIN**

### **Comité syndical d'installation – Séance du 19 mai 2026**

**Date de la convocation : 12/05/2026**

**Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires**

Quorum : 16

**Nombre de votants : 31**

Titulaires présents :	28
Titulaires représentés :	
Suppléants :	3
Procurations :	0

L'an deux mille vingt-six, mardi dix-neuf mai, à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, composé des délégués proclamés élus par l'organe délibérant des EPCI membres, dûment convoqué par Monsieur Philippe PETIT, Président sortant, s'est réuni dans la grande salle de réunion du Syndicat mixte en séance publique d'installation.

#### **Etaient présents**

CC des Coteaux du Girou : Mme AUGER M., Mme BACHELET N., M. CAPEL J-B., M. CASTET T., M. RAYNAUD J-P.,  
Mme SECULA A., Mme THIBAUD N.  
CC du Frontonnais : Mme CAILLAUD M., M. CAVAGNAC H., Mme CLAVEL ALBAR V., Mme GIBERT J., M. LE  
CHEVILLER N., M. SAINT-MARTIN P., Mme SAVY S., Mme SIGAL S., M. TERRANCLE S.  
CC des Hauts Tolosans : M. ALARCON N., Mme AYGAT C., M. ESPIE J-C. Mme FOURCADE M-L., M. LAGORCE P., M.  
MARTIN G., M. MARTINET F., M. OLIVEIRA SOARES H., Mme OUDIN C., Mme SANCHEZ G.  
CC Val'Aïgo : Mme BLANCHARD S., M. JOVIADO G., M. MAUREL C., Mme RAYNAUD N., Mme VILLA C.

#### **Etaient représentés**

CC des Coteaux du Girou : Mme SECULA A. par M. JEANNE-BROU S. (suppléant)  
CC du Frontonnais : Mme SAVY S. par M. VASSAL J-P. (suppléant),  
Mme SIGAL S. par M. BRUN D. (suppléant)

#### **Etaient également présents (sans voix délibérative)**

##### **Délégués suppléants :**

CC des Coteaux du Girou : Mme MARONESE C., M. PINAR S., Mme RAOUX N.  
CC du Frontonnais : Mme BEGUE M., M. BLAQUIERE B. M. COULOM J-C, M. FOUGERAY J-M.  
CC des Hauts Tolosans : M. SORET C.  
CC Val'Aïgo : M. CRESUT P.  
Autres élus : M. BAUDOU J-N., M. GARDELLE L., M. GOUZI B., M. GUILLEMOT M.

**Secrétaire de séance : M. LE CHEVILLER Nicolas**

#### **Délibération n° 2026 /12**

Domaine : Administration générale

5.1 – Institutions et vie politique – Election Exécutif

**Objet : Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau du Syndicat mixte du SCoT du nord toulousain**

**VU** l'arrêté préfectoral du 8 juin 2006 portant création du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain,

VU sa délibération n° 2026/ 10 de ce jour portant installation du Comité syndical dudit syndicat,

VU sa délibération n° 2026/ 11 de ce jour portant élection du Président du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain,

VU l'article 8 des statuts dudit syndicat, et conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

**SOUS LA PRÉSIDENCE de M. TERRANCLE Serge, Président,**

**SUR PROPOSITION** du Président,

**DÉCIDE**, après en avoir délibéré,

**Article 1 :** DE CRÉER 4 postes de Vice-présidents

**Article 2 :** DE CONSTITUER le Bureau :

- du Président
- de 4 Vice-présidents
- de 3 autres membres

soit 8 membres au total

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

**Le Président,**  
**Serge TERRANCLE**

